

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020 est validé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absente excusée : Murielle DUROISIN.

1. Installation d'un nouveau membre du conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Mme Anne BERTELOOT qui présente sa démission à M. le Maire.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le Département. Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Faustine LANNOY, première remplaçante sur la liste lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal. Il remercie Anne BERTELOOT pour son investissement au sein du Conseil Municipal.

2. Appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

M. le Maire fait part d'un appel à projet concernant le numérique et les écoles : « Label Ecoles numériques 2020 ». Le directeur de l'école a transmis une demande pour l'équipement informatique de la nouvelle classe : un vidéoprojecteur interactif et des ordinateurs portables – montant 3 030.60 € TTC. Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention de 50 %. Accord du conseil municipal pour cette demande de subvention.

3. Nom de l'école – proposition des élèves de l'école publique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des enfants de l'école publique de Bollezeele transmis en juin 2020. Suite à un travail réalisé par la classe de CM1-CM2 Les enfants font une proposition de nom pour l'école primaire de BOLLEZEELE : « Le Chat Botté », nom d'une ancienne cordonnerie située à proximité de l'école élémentaire.

Frédérique CHILOUP indique que ce choix pourra s'inscrire dans le cadre de l'exposition envisagée avec Yser Houck sur le petit patrimoine de la commune.

M. le Maire invite à réfléchir à la signalétique à mettre en place pour marquer ce nouveau nom.

4. Modification des commissions communales

M. le Maire rappelle la liste des commissions communales et leurs compositions. Suite à l'installation de Mme Faustine LANNOY, M. le Maire propose de modifier la composition des commissions communales.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

COMMISSION	MEMBRES
FINANCES	Bertrand DECANTER, Michel DIACRE, Jean-Noël LYOEN, Jean-Michel POUBLANC, Laurent VANPOUILLE.
CADRE DE VIE	Frédérique CHILOUP, Michel DIACRE, Murielle DUROISIN, Christine KIECKEN, Stéphane MISSIAEN, Jean-Michel POUBLANC, Laurent VANPOUILLE.
VOIRIE	
ECLAIRAGE SECURITE	
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	Sabrina BOULOGNE, Murielle DUROISIN, Christine KIECKEN, Jean-Noël LYOEN, Yvette MASSEY-BOERHAEVE.
BATIMENTS	Marie-Noëlle AGEZ, Frédérique CHILOUP, Bertrand DECANTER, Murielle DUROISIN, Stéphane MISSIAEN, Jean-Michel POUBLANC, Laurent VANPOUILLE.
ESPACES VERTS	
CULTURE	Marie-Noëlle AGEZ, Sabrina BOULOGNE, Frédérique CHILOUP, Bertrand DECANTER, Faustine LANNOY.
TOURISME	
COMMUNICATION	Marie-Noëlle AGEZ, Bertrand DECANTER, Guillaume PETYT, Laurent VANPOUILLE, Faustine LANNOY.
FETES ET CEREMONIES	Marie-Noëlle AGEZ, Sabrina BOULOGNE, Bertrand DECANTER, Yvette MASSEY-BOERHAEVE, Stéphane MISSIAEN, Guillaume PETYT, Faustine LANNOY.

5. Désignation de délégués de syndicats et organismes associés :

- *Délégués au sein du SIECF :*

M. le Maire expose une remarque de la Sous-Préfecture de Dunkerque quant au mode de scrutin utilisé pour l'élection des délégués au SIECF dans la délibération 2020-05- le 28 mai 2020. De plus, Anne BERTELOOT ayant été élue déléguée suppléante, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des délégués.

Le conseil municipal procède à l'élection des deux membres titulaires et des deux membres suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont élus titulaires : Laurent VANPOUILLE, Michel DIACRE.

Sont élus suppléants : Bertrand DECANTER, Christine KIECKEN.

- *Correspondant Défense*

Le Correspondant Défense (CORDEF) a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

Est élu : Guillaume PETYT.

- *Représentants de la commune au sein de l'AIPI (Association Intercommunale pour l'Insertion)*

A l'unanimité, sont élus au conseil d'administration de l'Association Intercommunale Pour l'Insertion :

Pour la commune : DECANTER Bertrand.

Pour le CCAS : AGEZ Marie-Noëlle

6. Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Zegerscappel : Avis sur le mode d'aménagement et sur le périmètre proposé.

Proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans les communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem et Pitgam avec extensions sur le territoire communal d'Esquelbecq.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement ;
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe d'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé ;
- approuve les prescriptions proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau ainsi que les propositions définitives de la commission intercommunale relatives à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 13 janvier 2020 ;
- approuve les propositions définitives de la Commission Intercommunale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée et donne un avis favorable sur l'engagement de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier envisagée par la CIAF.

7. Désignation de représentants demandée par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

a. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il convient de désigner un représentant au sein du conseil municipal.

Pierre MARLE représentera la commune au sein de la CLECT.

b. Les commissions thématiques

Il convient de désigner un représentant par commission, étant entendu que plusieurs membres d'une commune pourront être présents au sein des commissions mais qu'une seule voix délibérative par commune sera prise en compte.

1. Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication – Pierre MARLE, Bertrand DECANTER.
2. Commission développement économique, développement territorial et agriculture – Pierre MARLE, Laurent VANPOUILLE.

3. Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, portage de repas à domicile – Marie-Noëlle AGEZ, Frédérique CHILOUP, Stéphane MISSIAEN.
4. Commission voirie, bâtiment et festivités – Laurent VANPOUILLE, Guillaume PETYT.
5. Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier – Pierre MARLE, Stéphane MISSIAEN et Frédérique CHILOUP.

c. Les référents communaux au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Il convient de désigner deux référents PLUI par la commune.
Pierre MARLE et Laurent VANPOUILLE représenteront la commune.

d. Commission Intercommunale des Impôts Directes (CIID)
Pierre MARLE est désigné pour représenter la commune au sein de la CIID

8. Convention avec la CCHF pour l'instruction des autorisations du droit du sol

Une convention a été passée en 2015 pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols par la CCHF. Cette convention a été signée pour 5 ans et doit être renouvelée. Le conseil municipal donne son accord pour la signature par le Maire de ladite convention.

9. Accueil périscolaire : convention 2020-2021

M. le Maire donne lecture de la convention entre la commune et Proxi Services pour l'accueil périscolaire. Elle prévoit une dépense pour la commune de 21 159.87 euros pour l'accueil de 14 enfants en moyenne journalière. Une subvention d'équilibre sera versée si l'effectif annuel n'est pas atteint et un reversement par Proxi Services sera réalisé si l'effectif est dépassé.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Proxi Services et à verser le premier acompte de 8 463.95 euros en octobre 2020.

10. Retrait de la délibération n°2020-05-08 du 28 mai 2020 concernant les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire expose que la Sous-Préfecture a demandé le retrait de la délibération concernant les délégations du conseil municipal au maire suite à une erreur de rédaction du point concernant les droits de préemption. Après délibération le conseil municipal retire la délibération 2020-05-08 du 28 mai 2020.

Nouvelle délibération de délégation du Conseil Municipal au maire.

Vu la délibération n°2020-05-08 et son retrait,
Vu l'article 2122-22 du CGCT,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir :

- 4^e / de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6^e / de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8^e / prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 10^e / de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 15^e / d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer le service de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

11. Modifications des participations financières suite au confinement

Monsieur le Maire propose de modifier les participations financières dues à la commune suite à la période de confinement. Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Électricité du marché : diminuer la participation annuelle d'un trimestre soit 20 euros.
- Electricité friterie : diminuer la participation annuelle de 30 euros.
- Participation au bus des familles : diminuer la participation 2019/2020 d'un trimestre.
- Terrasse de café : supprimer la participation pour l'année 2020.
- Occupation du domaine public friterie et pizzeria : diminuer la participation annuelle d'un trimestre.

12. Questions et informations diverses

- Le conseil municipal donne son accord au renouvellement d'un contrat PEC pour une durée d'un an à compter du mois d'octobre 2020.
- **Participation 2020/2021 au contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie** - M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la première partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en octobre comme convenu dans la convention du contrat d'association. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au versement de la somme de 9 326.53 € euros en octobre 2020, la deuxième partie de la participation sera versée en février 2021.
- **Rapport annuel 2019 relatif aux installations nucléaires du site de Gravelines.**
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 1^{er} rapport annuel relatif aux installations nucléaires du site de Gravelines est consultable en mairie.
- **Le conseil municipal décide :**
 - De ne pas organiser de banquet des aînés en cette fin d'année en raison du COVID 19, un colis sera proposé.
 - De ne pas organiser de spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles – L'accord des directeurs sera sollicité pour organiser la distribution de bonbons au sein des classes.

- M. le Maire expose que GRDF va mettre en place un concentrateur avec antenne sur un poteau d'éclairage au terrain de football pour les compteurs communicants Gaz nommés GAZPAR. Une convention d'hébergement sera signée avec GRDF.

Jean Michel POUBLANC interroge au sujet des travaux annoncés route de Gravelines (RD 11) du rond-point à la sortie d'agglomération.

Laurent VANPOUILLE informe que le Département a décidé le renouvellement de la chaussée. De l'amiante ayant été décelé dans la structure, une procédure spécifique sera mise en place. Les travaux auront lieu du 15 au 21 septembre 2020.

Frédérique CHILOUP relate les projets de la commission culture et tourisme qui s'est réunie cet été.

La commission souhaite un projet structurant pour la commune pour les années à venir et s'oriente vers un travail autour de l'infante d'Espagne.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

